

ACTION URGENTE

TURQUIE. LIBÉRATION D'UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE

L'objecteur de conscience Haluk Selam Tufanlı a été libéré d'une prison militaire le 12 décembre dernier. Cet homme a purgé huit jours d'une peine de 10 jours d'emprisonnement car dans le territoire du nord de Chypre, les détenus ne peuvent pas être relâchés pendant le week-end.

Le 4 décembre 2014, l'objecteur de conscience **Haluk Selam Tufanlı** a été placé en détention pour une période de 10 jours après que le tribunal militaire de Nicosie (territoire nord de Chypre) l'a déclaré coupable de « non-respect de l'appel à mobilisation », car il a refusé de participer à un entraînement militaire d'une journée en 2011.

La défense de cet homme reposait sur son statut d'objecteur de conscience. Au moment de rendre sa décision, le juge a déclaré qu'il ne pouvait pas en tenir compte car l'objection de conscience n'a aucun fondement juridique dans cette région.

Haluk Selam Tufanlı s'est entretenu par téléphone avec Amnesty International et a remercié tous ceux qui ont agi en faveur de sa remise en liberté. Il a ajouté : « Le juge m'a dit que j'avais le droit de me défendre, droit que j'ai exercé en faisant état de mon objection de conscience, et il a ensuite ignoré mes arguments dans son jugement. Nous allons porter cette affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

« Je vais bien et je suis sûr que ce combat pour que l'objection de conscience soit reconnue comme un droit est livré partout dans le monde, et qu'un jour, nous remporterons la victoire. »

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 304/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR44/022/2014/fr>.

Nom : Haluk Selam Tufanlı
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 304/14, EUR 44/024/2014, 12 décembre 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

